Envoyé en préfecture le 08/12/2025
Reçu en préfecture le 08/12/2025
Publié le
ID : 035-213503253-20251206-DE_25_2025-DE

Mairie de La Selle Guerchaise
9, Rue de l'Abbé François Lizé
35130 LA SELLE GUERCHAISE
02 99 96 46 72
mairie@laselleguerchaise.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LA SELLE GUERCHAISE

Le 06 décembre 2025 à 10h30, le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique sous la présidence de M. Ludovic LE SQUER, Maire de la commune.

Membres présents : M. LE SQUER Ludovic, Mme BOUGEARD Karine, Mme CAPELE Édith, M. MALÉCOT Didier, M. BRUNEAU Joël, M. BAZIN Jean-Yves.
Date de convocation : 1er/12/2025

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 09
Nombre de conseillers excusés : **03** - Mme Marie-Paule DIARD – M. DUBOS Alexandre - M. Alexandre Barret.
Nombre de conseillers municipaux présents : 06
Nombre de Pouvoirs de vote : 02- Mme Marie-Paule DIARD pour M. LE SQUER Ludovic - M. Alexandre Barret pour M. BRUNEAU Joël
Nombres de votes exprimés : 08

Nombre de voix pour : 08 Nombre de voix contre : 00 Abstentions : 00

M. MALÉCOT Didier a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

N°2025/25
OBJET : Approbation Convention SC Systèmes Information – Vitré Co

M. le Maire expose :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L 5211-4-2 (relatif aux services communs non liés à une compétence transférée) ;
Vu l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts ;
Vu l'arrêté préfectoral du 1er juillet 2025 portant modification des statuts de la communauté d'agglomération de « Vitré communauté » ;
Vu la délibération n°2017_177 du Conseil Communautaire du 29 septembre 2017, modifiée, portant création du service commun « Informatique » ;
Vu la délibération n° 2025_209 du Conseil Communautaire du 25 septembre 2025 validant la convention d'adhésion au service commun Systèmes d'information ;
Vu la délibération de la commune n°2018/1, modifiée, approuvant la création du service commun « Informatique » ;
Vu l'avis favorable de la commission locales des charges transférées (CLECT) du 11 septembre 2025 ;

Considérant la nécessité, après plus de sept années de fonctionnement à l'échelle du périmètre de l'ensemble des communes et établissements publics du territoire de Vitré Communauté, d'objectiver les périmètres techniques d'intervention du service commun objet de la présente convention ;

Envoyé en préfecture le 08/12/2025
Reçu en préfecture le 08/12/2025
Publié le
ID : 035-213503253-20251206-DE_25_2025-DE

Mairie de La Selle Guerchaise
9, Rue de l'Abbé François Lizé
35130 LA SELLE GUERCHAISE
02 99 96 46 72
mairie@laselleguerchaise.fr

Considérant également la nécessité d'actualiser tant les assiettes que les clés de répartition des coûts de fonctionnement dudit service commun au regard notamment de la charge croissante des coûts induits par les exigences croissantes de sécurisation des réseaux, de cybersécurité, de structure, de préservation et stockage des données ou encore de développement des projets des membres du service commun ;

Considérant les échanges préparatoires relatifs à ce sujet en Commission locales des charges transférées (CLECT) et l'avis favorable rendu par ladite commission le 11 septembre 2025 ;

Considérant l'intérêt des signataires de poursuivre le service commun « Systèmes d'information » afin d'assurer la gestion et la maintenance de leurs infrastructures informatiques et téléphoniques ;

Considérant la CLECT comme la nouvelle instance de suivi des services communs ouverts à l'ensemble des communes et syndicats du territoire, en remplacement des Comités de Mutualisation mentionnés dans les conventions initiales ;

Considérant le projet de nouvelle convention de service commun « systèmes d'information » joint en annexe, lequel regroupe les conventions DSI et SIG antérieures ;

Il vous est proposé :

- D'approuver les termes de la nouvelle convention d'adhésion au service commun « Systèmes d'information » et ses annexes ;

- D'autoriser M. le Maire à signer ladite convention au service commun « Systèmes d'information ».

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés décide, par un vote à main levée :

-D'approuver les termes de la nouvelle convention d'adhésion au service commun « Systèmes d'information » et ses annexes ;

- D'autoriser M. le Maire à signer ladite convention au service commun « Systèmes d'information ».

Pour copie conforme au registre des délibérations,
Le Maire, Ludovic LE SQUER